

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le **14 novembre**, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Hervé-Jean BERTRAND-POUGNAND, Maire.

Étaient présents MAJORITE : M. BERTRAND-POUGNAND, Maire, Mmes et MM. BOLZE, VERMOREL, REVOL, GALLIZIA, (Adjoint), Mmes et MM. VOOG, de SAINT-GERMAIN, EMIN, DUMAREST, YTOURNEL ARMAND, LAVERLOCHERE, DAGALLIER, MARTINI, JANNONE, CHARDINY, GAUTHIER, ACCATINO.

Hors majorité : M. Guy SISTI, Adjoint à la culture

Soit 19 personnes.

OPPOSITION : M. REMANDE, Mmes WOLF, GALLIARD, SANSON, MUNOZ, M. RETOUR.

Soit 6 personnes.

Absents représentés : Mme LE MAROIS (Pouv. M. VERMOREL), M. ROCH (Pouv. Mme BOLZE), M. DURAND (Pouv. Mme MUNOZ)

Absent : M. CHARON

Mademoiselle Caroline ACCATINO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et accueille M. Hervé DRUART, Directeur de la Compagnie de Chauffage.

Mme ACCATINO souhaite faire une déclaration au nom du groupe Rive Droite.

M. le Maire propose d'écouter d'abord M. Hervé DRUART qui a été invité pour présenter le contexte de l'avenant tarifaire à la convention de concession du chauffage urbain.

Avenant tarifaire à la convention de concession du chauffage urbain : M. DRUART, Directeur de la Compagnie de Chauffage

M. DRUART projette sur écran une synthèse de sa présentation qu'il commente.

A l'issue de l'exposé, en réponse à Mme WOLF qui demande le nom du cabinet qui a été choisi pour réaliser cette étude, M. DRUART répond qu'il s'agit du cabinet POYRY du groupe ACTI Conseil.

Mme WOLF récuse l'analyse de ce cabinet qui présente des chiffres erronés. Elle ajoute que son groupe a contesté cet avenant lors du Conseil municipal précédent.

M. DRUART précise que le cabinet a été choisi par la Ville de Grenoble et les collectivités locales et non par la Compagnie de Chauffage.

Mme SANSON remercie M. DRUART pour sa présentation mais indique que le Conseil municipal a déjà délibéré. Elle indique que les élus ont contesté la teneur de l'avenant car ils ont été alertés par le Collectif des Usagers, et qu'il est regrettable que cette présentation intervienne après le vote des Conseillers municipaux.

M. DRUART mentionne que l'avenant a été présenté au Collectif des Usagers. L'échange avec les collectivités et le Collectif continue.

M. VERMOREL demande quelles auraient été les conséquences pour les usagers si l'avenant n'avait pas été voté. Il demande également si toutes les collectivités concernées ont voté cet avenant.

M. DRUART confirme que l'avenant a été voté par l'ensemble des communes concernées. Si cet avenant n'avait pas été voté, les usagers se seraient vus appliquer une augmentation de 10% car le tarif appliqué aurait correspondu à l'avenant précédent.

M. REMANDE souligne que le Collectif n'a pas accepté les conclusions du Cabinet ni les termes de l'avenant. Les usagers ont supporté une hausse de 30% et les bénéficiaires de la CCIAG sont montés à 6 millions d'euros. Le Collectif a donc demandé un avenant avec une baisse plus importante.

M. DRUART indique que les bénéficiaires sont réduits à terme à trois millions d'euros au lieu de six, et ils sont ramenés à un million et demi pendant les trois prochains exercices. L'impact sur les usagers est estimé -8% à prix constant des énergies.

M. Le Maire remercie M. DRUART pour sa présentation.

Arrivée de Mme REVOL qui s'était absentée.

M. Le Maire souhaite à présent faire une déclaration.

Déclaration de M. Le Maire

Mesdames et Messieurs,

Il y a maintenant 3 ans, les Tronchois m'ont fait confiance ainsi qu'à mon équipe pour gérer la commune et préparer son avenir.

Je me suis engagé résolument et fermement dans l'avenir pour présenter un projet à la fois ambitieux et réaliste avec des élus que je souhaitais proches et au service de la population.

Ce projet se veut pragmatique, réaliste et basé sur la concertation car la ville de demain se bâtit sur les fondements du développement durable et de la participation citoyenne.

Je souhaite que l'action de la municipalité soit transparente et concertée.

La Tronche est une commune à taille humaine au cœur d'un environnement de qualité, riche de sa vie locale, de ses associations et services publics, de sa mixité et de son ambition du mieux vivre ensemble.

Le logement est un axe important pour l'avenir de la commune et son dynamisme démographique. Les quartiers sud et le CRSSA représentent un fort enjeu de ce point de vue tandis qu'il me paraît important de préserver les quartiers anciens.

La vie à La Tronche s'articule autour de pôles avec un cœur de village ancien à requalifier. Une action efficace est menée en faveur de l'accessibilité et des déplacements en modes doux afin de fluidifier et simplifier la ville.

La politique d'embellissement commence à porter ses fruits : l'attention portée aux entrées de villes et aux espaces verts de la commune ont participé à valoriser l'image de la commune et son identité.

Un effort important doit également être poursuivi en matière de préservation du patrimoine au travers du plan pluriannuel d'investissement.

Cet environnement nous nous devons de le préserver. Penser et agir développement durable dans la gestion des services de la Mairie, informer et sensibiliser la population sont notre responsabilité.

La dimension humaine du développement durable doit être partie intégrante de nos préoccupations : du fait de son histoire, de sa sociologie et grâce à une attention particulière portée à l'équilibre de l'habitat, La Tronche est à même de lutter contre les inégalités. Les moyens sont adaptés, reste à proposer une politique innovante s'appuyant sur une analyse précise des besoins actuels et futurs.

Les actions en faveur des seniors montrent déjà leurs effets compte tenu de la fréquentation des activités proposées, et une politique de lutte contre l'isolement est également engagée.

Il est primordial de conforter la mixité des populations, de favoriser l'accès à l'éducation et à la culture. Créer un lien social, de la solidarité, passe par des politiques transversales entre les services municipaux et en partenariat avec la vie associative.

Le mieux vivre ensemble c'est enfin garantir la sécurité de la cité par une politique de prévention et une collaboration efficace avec la police nationale.

C'est autour de ces valeurs de cœur, d'ambition et de réalisme que j'invite chacun à être ouvert au dialogue.

Voilà le programme pour lequel nous nous sommes engagés devant les Tronchois. Je suis le garant de la mise en œuvre de ce projet.

Pour le mener à bien, il faut une équipe unie qui adhère à ces positions.

Certains élus ne partagent plus ce sens et ces orientations. Le lien de confiance est brisé.

Je constate une rupture de vues tant sur le fond que sur la méthode de gestion.

Je souhaite donc réorganiser le fonctionnement de mon équipe à mi-mandat pour un nouvel élan.

En effet, un Maire délègue une partie de ses responsabilités à des élus qui sont nommés adjoints ou conseillers délégués. Ils jouent un rôle important, ils sont l'exécutif dans leurs secteurs respectifs. Ils ont une relative autonomie.

À mi-mandat, je constate que l'action de certains d'entre eux ne correspond pas à la défense de l'intérêt général des Tronchois. Des comportements que je désapprouve mettent en péril les finances publiques que j'entends maîtriser comme je m'y suis engagé auprès de vous.

Certains élus confondent parti politique et action municipale, ils font l'économie des consultations et des rencontres avec les Tronchois, ils sont absents des manifestations publiques

organisées sur la commune, leur positionnement politique pose problème, ils sont en contradiction avec la politique d'ouverture que je vous ai proposée et que vous avez approuvée en mars 2008.

La création il y a quelques jours, au sein de la majorité, d'un groupe intitulé « rive droite », composé de 11 élus, suite à des réunions excluant la moitié des membres de la majorité, forme en réalité, un véritable groupe de division de la majorité.

Voici les principes fondateurs de ce groupe, je cite :

« les voix au conseil municipal des membres du groupe rive droite ne seront pas systématiquement acquiescées aux délibérations proposées par le maire, les membres du groupe rive droite sont donc à convaincre pour ceux qui solliciteront leurs suffrages...ainsi, si nous n'avons pas été convaincus qu'une délibération s'inscrit dans ces principes, nous ne la voterons pas !

Il en va de même pour le budget : s'il omet des éléments qui nous paraissent essentiels, s'il autorise ou prévoit certaines opérations contre lesquelles nous nous sommes exprimés, alors nous ne le voterons pas. »

Cela s'appelle une prise en otage du Maire, une prise en otage de la politique municipale, un détournement des choix initiaux exprimés par les tronchois en mars 2008. C'est tout simplement inacceptable.

Politiquement, ce groupe « Rive Droite » porte bien son nom, il est la démonstration du refus de l'ouverture politique que je défends pour la gestion de la commune, il témoigne des ambitions politiques personnelles de leurs instigateurs.

Je ne souhaite pas que notre commune soit gérée à partir de préceptes idéologiques mais qu'elle le soit pour et à partir des besoins des Tronchois et avec les Tronchois.

Parce que je suis le garant de la mise en œuvre du programme pour lequel vous m'avez élu, j'ai décidé de reprendre en main les secteurs dont les élus posent problèmes, et en conséquence de redistribuer les délégations.

Je retire notamment les délégations de deux adjoints : Bernard GALLIZIA qui avait en charge l'urbanisme, l'environnement et les travaux et Catherine BOLZE qui avait en charge l'action sociale, la petite enfance et la famille.

Catherine BOLZE qui déclare, dans le Dauphiné Libéré, ne pas faire de politique mais qui est la déléguée départementale et membre du bureau national du Parti Chrétien Démocrate dont la présidente est Christine BOUTIN. Elle est également suppléante du Conseiller Général UMP du canton, elle a été candidate aux élections européennes par le passé.

Le problème est que la défense de ses intérêts politiques personnels éclipse l'intérêt des Tronchois.

C'est ainsi qu'en ayant recours à des manœuvres obliques elle a tenté de récupérer les crédits alloués au relogement de l'école de musique, prévu au budget 2011 et voté par la majorité en mars 2011, afin de servir son projet de création d'une maison de la famille qui lui n'était pas au budget. Un projet qui mérite réflexion car coûteux, sa nécessité mérite également un examen approfondi. Il n'est en tout cas pas possible de le réaliser avec cette méthode déloyale. J'ai pris la décision de reloger l'école de musique dans de bonnes conditions.

Peut-on décemment réaliser une école de musique et une maison de la famille dans des bâtiments non isolés et sans réfléchir à leur accessibilité ? C'est contraire à nos engagements Plan Climat et à la réglementation. Est-on dans l'obligation de déplacer le RAM pourtant très bien installé à

Doyen Gosse ? C'est coûteux ! A-t-on besoin de délocaliser le CCAS alors que son installation a été programmée au rez-de-chaussée de la Mairie ? C'est coûteux !

Le projet maison de la famille mérite réflexion et je suis d'accord pour étudier ce projet mais de l'étudier au regard des besoins de la population, de nos finances, de l'optimisation de l'utilisation de nos bâtiments et dans le respect de la réglementation et de nos engagements au plan climat.

Cet épisode a été l'occasion d'attaques contre la vie associative. Je ne les accepte pas. Nos concitoyens qui donnent de leur temps, bénévolement, pour s'occuper des autres, pour créer du lien social dans différents secteurs d'activités comme celui de la musique, sont une fierté pour notre commune. Il faut les soutenir, les encourager, valoriser leur travail. Je n'accepte pas les remises en cause de la vie culturelle municipale.

Quant à l'urbanisme et aux travaux, dont Bernard Gallizia est l'adjoint, je souhaite que dans ce domaine, un travail plus concerté et transparent soit mené avec la majorité, en commission et avec la population.

Un Maire doit pouvoir compter sur ses adjoints, il ne peut en permanence reprendre la gestion des dossiers de ces derniers, cette confiance est indispensable, ce n'est plus le cas pour certains d'entre eux.

J'ajouterai, à propos du personnel municipal, auprès duquel je renouvelle toute ma confiance, que les suspensions permanentes de certains de ces élus ont contribué à la création d'une atmosphère néfaste.

Un personnel globalement compétent et dévoué au service public qui a d'ailleurs manifesté à plusieurs reprises son mal-être en direction de ces élus.

Le personnel communal m'a contacté au cours du printemps dernier pour m'indiquer son désappointement et surtout son malaise envers des élus qui se critiquaient entre eux, ce qui les empêchait de travailler sereinement.

Ils m'ont alors écrit et ont été entendus en bureau d'adjoint, ce qui a aggravé encore plus le malaise car ils ont eu le sentiment de ne pas être entendus par les élus visés, malgré mes remarques d'apaisement auprès d'eux.

Tout ceci me contraint à reprendre en mains les secteurs fragilisés.

Ainsi, je présiderai provisoirement les commissions dans l'attente d'une redistribution des tâches à chacun afin que notre conseil retrouve la sagesse qui n'aurait jamais dû le quitter et que cessent les querelles de certains.

Cette réorganisation à mi-mandat va permettre aux élus, Adjoints et Conseillers délégués qui gardent toute ma confiance, de poursuivre le travail avec un nouvel élan, un travail conduit en collaboration avec les Tronchois, avec le personnel municipal et avec le souci constant et renouvelé de se placer au service de la population, loin des manœuvres politiciennes.

Je réaffirme ma volonté de gérer notre commune avec esprit d'ouverture, c'est-à-dire sans a priori, à l'écart des combats idéologiques, en restant à votre écoute.

Je compte sur l'opposition pour poursuivre la même action constructive et je reste convaincu de la nécessité de la coopération pour le bien de notre population.

Je réaffirme ma volonté de gérer notre commune avec esprit d'ouverture, en restant à l'écoute de tous, persuadé que le souci de l'intérêt général dominera nos échanges quotidiens.

Mme ACCATINO demande la parole et lit une déclaration au nom du groupe Rive Droite

Déclaration du groupe Rive Droite

Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs,

Monsieur le Maire vient de retirer arbitrairement les délégations de Catherine Bolze première adjointe et de Bernard Gallizia quatrième adjoint.

Nous sommes scandalisés par cette décision injuste qui va à l'encontre de l'intérêt général.

Ces adjoints font l'objet d'attaques personnelles, alors que l'ensemble des décisions importantes a été discuté en commissions, validé en bureau d'adjoints et approuvé en Conseil Municipal.

Nous dénonçons un mode de fonctionnement, consistant pour le Maire, à valider une décision du groupe majoritaire, s'agissant de la création du pôle social à Brise des Neiges et de l'école de musique à Doyen Gosse, puis à revenir sur cette décision quelques jours plus tard; c'est faire fi de toute considération pour les membres de la majorité.

Par ailleurs, le motif financier discutable, à l'origine de l'abandon du projet des anciens locaux Depagne, nous paraît devoir être remis en cause, d'autant que les récentes offres d'acquisition sont insuffisantes.

D'une façon générale, la solution pour nous aurait dû consister en la recherche d'un mode de fonctionnement plus respectueux de l'avis de chaque membre de la majorité.

C'est dans cet esprit, qu'après de nombreuses tentatives infructueuses de dialogue, a été créé au sein de la majorité le groupe rive droite qui n'avait évidemment aucune vocation à la division. En tout cas, ce ne pouvait être un prétexte valable à cette décision d'exclusion.

Nous demandons solennellement que les délégations de Catherine Bolze et Bernard Gallizia leur soient réattribuées sans délai.

Nous réaffirmons notre attachement à la majorité et notre volonté de faire aboutir nos engagements de campagne.

Les membres du groupe Rive Droite :

Jean-Baptiste Roch, Caroline Accatino, Edouard Ytournel, Véronique Emin, Odile Armand, Etienne Chardiny, Denis Dumarest, Ludovic de Saint Germain, Sophie Gauthier, Bernard Gallizia, Catherine Bolze.

Déclaration de M. Jean-Michel REMANDE au nom des élus de l'opposition

Monsieur le Maire, Mmes et Mrs le Adjointes, Mmes et Mrs les Conseillers de la majorité municipale,

Aujourd'hui est un jour sombre pour notre ville, pour tous ses habitants, pour ses agents communaux et pour nous tous élus du Conseil Municipal.

Dans l'opposition, nous pensons avoir joué, durant cette première moitié de mandat, tout notre rôle critique, tant en saluant vos bonnes initiatives pour notre commune qu'en dénonçant la

gestion "à la petite semaine" de votre majorité, le manque crucial d'information et de concertation à tous les niveaux de la vie communale, les attermolements et décisions hâtives de l'exécutif.

Mais comment imaginer que la situation majoritaire puisse à ce point se dégrader ?

Aujourd'hui, nous sommes consternés: la moitié des Adjointes se sont vus retirer leur délégation, un groupe dissident divise maintenant en deux ce qu'il reste de la majorité municipale et un Maire, révélé comme ayant été désigné par défaut, se retrouve seul au milieu d'un véritable *champs de bataille*.

Quel gâchis pour tous les Tronchois ! Quel gaspillage pour la moitié d'entre eux qui, en 2008, nous ont accordé leur confiance ! Quelle déception pour l'autre moitié qui vous a confié la direction de la ville !

Nous sommes d'autant plus navrés que nous demandions d'être plus écoutés, que soient mieux considérés nos arguments et nos préconisations sur de nombreux dossiers sur lesquels, d'ailleurs, s'est déchirée et divisée votre majorité : relogement des Services Techniques, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du CCAS, installation d'ascenseurs pour les Personnes à Mobilité Réduite dans les bâtiments recevant du public, déplacement de l'école de musique, place réservée à la jeunesse, acquisitions immobilières pour le moins hasardeuses, immédiatement déjugées par des tentatives de reventes à perte qui coûteront très cher aux Tronchois...

Oui, l'Opposition aurait pu, sur de nombreux projets, vous apporter sa pierre si vous l'aviez quelque peu considérée et concertée...

Mais au point où nous en sommes maintenant, nous n'avons qu'une seule question: quelles dispositions comptez-vous prendre, Monsieur le Maire, pour assurer, dans l'intérêt général des Tronchois, une administration décente à notre ville ?

Étienne DURAND, Pascale GALLIARD, Josette MUNOZ, Jean Michel REMANDE, Nicolas RETOUR, Claire-Lucile SANSON, Élisabeth WOLF

Intervention de M. Guy SISTI

Je souhaite apporter ma contribution en précisant que mon intervention n'est pas préparée dans des réunions préalables avec qui que ce soit. Ça va mieux en le disant par les temps qui courent !

Deux remarques :

- l'une sur la façon de gérer les dossiers,
- l'autre plus politique.

Je ne reviens pas sur ce qu'a dit le Maire d'autant que j'ai adressé, en mars dernier, un long courrier aux élus de la majorité pour leur signifier ma démission du groupe, j'énumérais alors les absences de maîtrise et de vision programmatique dans la quasi-totalité des dossiers d'urbanisme et surtout l'absence de rapport avec la population dans la gestion de ces dossiers.

Je retrouve ici en partie ces remarques.

La confiance est un facteur déterminant.

Par exemple il ne suffit pas de dire qu'une décision est collective pour s'exonérer de la responsabilité d'un dossier.

Elle est collective mais à partir de la qualité de l'instruction du dossier, présenté en général par un adjoint.

Je veux prendre l'exemple de l'achat du bâtiment DEPAGNE pour reloger les services de la ville. Ce n'est pas forcément une erreur, mais le coût de l'achat a été largement surestimé et les travaux de réhabilitation très largement sous-estimés, ces erreurs d'appréciation entraînent une mauvaise décision, un renoncement qui n'était pas utile.

Décision collective oui mais l'absence de maîtrise du dossier par celui qui le présente transforme la décision.

Et puis il y a d'autres façons d'envisager la conduite d'un dossier de cette importance.

J'ai entendu que l'opposition n'est pas contre la solution DEPAGNE, elle conteste simplement le prix d'achat, elle n'a pas tort.

S'il y a un dossier d'intérêt général c'est bien celui-ci.

DEPAGNE pouvait s'inscrire sur deux mandats en accord avec l'opposition, ainsi l'alternance politique éventuelle pouvait assurer la continuité du projet.

C'est de cette manière, avec esprit d'ouverture, selon moi, que l'on doit concevoir la gestion d'une ville sur un tel dossier, dans l'intérêt des habitants.

Même réflexion et même démarche de pensée pour le projet de la place publique de la Grande Tronche.

Plutôt que d'accoucher d'une place minuscule, n'est-il pas possible là aussi d'expliquer aux Tronchois que cette réalisation s'étalera sur deux mandats pour leur offrir une belle et grande place publique où prendra place un marché et beaucoup de convivialité.

Là aussi, il faut l'envisager avec l'opposition.

Je suis persuadé que la population attend ce type de comportement, de position, de la part des élus au sujet de dossiers aussi importants pour leur cadre de vie.

Faut-il encore avoir envie d'aller vers les autres, vers l'opposition, ce qui n'est pas le cas.

Deux mots, sur la situation politique.

Il faut considérer la situation d'un Maire dans une commune et quel que soit ce Maire et quelle que soit cette commune d'ailleurs :

- d'un côté il n'a plus confiance dans certains adjoints pour conduire leurs dossiers, on vient de voir l'importance de la confiance

- de l'autre il apprend que ses mêmes élus se retrouvent dans un groupe dont il est indiqué très clairement que le Maire devra se plier à ses orientations

Dans ces conditions, il est légitime qu'il en tire quelques conclusions.

Je trouve beaucoup de démagogie dans les étonnements que j'ai lus dans la presse.

Ce que je voudrais dire et surtout témoigner ici c'est que Hervé-Jean Bertrand Pougnaud est un Maire attentif à ses concitoyens qui apprécie son contact d'ailleurs, sa grande gentillesse, un Maire attentif à la vie associative, à la vie culturelle, aux jeunes, aux enfants, un Maire ouvert aux idées des autres et qui le serait d'ailleurs sans doute encore davantage, un vrai Maire d'ouverture.

Et c'est bien là tout le problème...

Il n'est pas conforme pour ceux qui, comme ils le disent dans la presse l'ont poussé à se présenter.

Le Maire fait défaut, alors on crée un groupe qui porte bien son nom, Rive Droite, pour l'encadrer, un groupe qui annonce clairement que le Maire devra dorénavant s'y plier pour espérer des voix.

On a poussé le Maire devant, il ne convient pas, alors on le pousse dehors et l'on se présente ici et dans la presse comme de gentilles victimes d'une situation que soi-disant on ne comprend pas !

Moi qui n'appartiens à aucun camp idéologique, (électron libre comme le dit l'opposition) je veux dire ici publiquement aux instigateurs de ce groupe tout le mépris qu'ils ont pour Hervé-Jean Bertrand Pougnaud.

Guy SISTI (sans étiquette)

Adjoint (uniquement) auprès du Maire - démissionnaire en mars 2011 du groupe de la majorité municipale.

Intervention de M. Bernard GALLIZIA

Nous sommes, Catherine BOLZE et moi, victimes d'un règlement de compte inacceptable. Le vrai motif en est simple.

Nous avons dénoncé le rôle tenu par un Adjoint, M. SISTI, auprès de notre Maire et en particulier la situation invraisemblable tenant dans le fait que s'étant exclu lui-même de la majorité et se déclarant même apparenté à l'opposition, il avait conservé son mandat d'Adjoint.

Monsieur le maire a donc choisi de nous évincer pour laisser la place libre à M. SISTI, sans même nous prévenir, sans même nous rencontrer.

Nous avons appris notre disgrâce par un mail.

Nous sommes profondément choqués, nous sommes déçus, nous sommes meurtris car la plus grande déception est sans doute de se tromper sur les hommes.

Je tiens à rendre hommage au travail considérable accompli par Catherine Bolze, en matière sociale depuis trois ans. Elle n'a cessé d'être attentive à la situation des Tronchois et leur a consacré tout son temps. Je vous invite à la remercier en l'applaudissant avec moi.

Déclaration de Mme Catherine BOLZE

Tout d'abord je remercie Bernard Gallizia pour son intervention nous concernant tous les deux. Je ne m'attendais pas à avoir à parler, et je n'ai rien préparé.

Mon adhésion au groupe Rive Droite s'est faite dans un esprit positif de redémarrage sur les bases et le programme qui nous avaient unis, comme je l'ai annoncé lors de mon adhésion dont voici une partie du texte lu hier en Conseil Municipal:

«La qualité des personnes qui rejoignent votre groupe, la confiance que je mets en elles, la certitude que j'ai, qu'elles ne recherchent rien de personnel dans leur démarche et que leur analyse des dossiers est objective me rassurent tout à fait quant à l'objectif recherché en rentrant dans votre groupe.

J'adhère donc aujourd'hui à votre démarche.

Je fais rappel du programme sur lequel nous nous sommes présentés. Ce programme, chacun peut en juger, ne doit rien à des préjugés politiques, il vise seulement le bien de tous.

Si, au vu des circonstances, nous devons l'infléchir, nous y réfléchissons ensemble.

Donc je suis avec vous et tous ceux qui le souhaitent pour reconstruire sur les mêmes bases qu'en mars 2008 ».

Comme vous pouvez le constater, il est ouvert « à tous ceux qui le souhaitent ».

Nous avons en effet été élus sur un programme selon lequel nous nous engageons entre autres, à créer « une maison de la famille », depuis appelée « Pôle Social et Familial » qui n'est autre que l'installation du CCAS et de services annexes sur le site de Brise des Neiges.

Une étude a été faite il y a quelques années dans le but de regrouper le secteur CCAS, la Petite Enfance et les activités des retraités sur le site Brise des Neiges d'une part, et d'autre part d'aménager un pôle Education, Jeunesse et Sport sur le site Doyen Gosse. J'y adhère totalement, il est conforme à notre propre programme.

Au cours de notre réunion adjoints et conseillers délégués du 16 mars 2009, nous avons confirmé nos projets de mandat parmi lesquels figure la réinstallation du CCAS pour un montant de 450 000 euros, mais pas d'école de musique.

Lors de notre réunion majorité du 10 octobre 2011 nous avons voté pour la création d'un Pôle Social et Familial à Brise des Neige et d'une Ecole de Musique à Doyen Gosse, le tout devant se faire dans l'enveloppe de 407 000 euros déjà prévue au budget.

Quelques temps après nous apprenons, par hasard, que les 407 000 euros seront entièrement utilisés pour l'Ecole de musique !

Changement d'objectif sans concertation !

Par ailleurs, nous vivons dans un climat de rumeurs, d'agressivité, et des courriers d'attaques personnelles sont envoyés par Guy Sisti à l'ensemble du groupe majorité.

Deux conseillers ont démissionné en début de mandat en écrivant clairement que Guy Sisti était à l'origine de leur démission.

Puis les attaques personnelles se sont portées sur Véronique Emin et le développement durable, ensuite sur Bernard Gallizia et l'urbanisme, alors que l'action de ces personnes est au-dessus de toute critique, puis sur moi, me reprochant mes idées personnelles et mon appartenance à un parti politique, ce qui n'est pas nouveau.

J'ai exprimé à Guy Sisti que nous n'avions, en effet, ni les mêmes méthodes, ni les mêmes valeurs. Par ailleurs, je répondrai à un mail de Pascale Le Marois, qui, bien que destiné à la majorité a été distribué de façon anonyme à l'opposition. J'en corrigerai un certain nombre d'informations concernant le relogement du CCAS et le projet école de musique.

Je travaille en collaboration avec des élus, particulièrement Odile Armand et Sophie Gauthier dans le domaine de l'action sociale, sans que jamais il ne soit question de faire de la politique ; Elisabeth Wolf élue de l'opposition (commission municipale du logement) en est témoin et les Tronchois au service desquels nous nous investissons n'ont jamais entendu parler de mes engagements personnels.

Le travail fait est reconnu bon, mais mes engagements semblent déranger.

Le CCAS risque donc de s'installer au rez-de-chaussée de l'Hôtel de ville, en dépit du manque d'espace et de confidentialité ; les familles devront traverser les locaux de l'Etat Civil avec leurs poussettes pour accéder aux bureaux.

Je maintiens que c'est une erreur.

Contrairement à ce qui est prétendu par certains, nous confirmons l'existence de problèmes sociaux sur la commune, nécessitant un accompagnement.

Notre présence comme élues sur le terrain n'en est que la conséquence, elle nous est reprochée car trop fréquente.

Le reproche réel qui m'est fait est mon adhésion au Groupe Rive Droite et mon appartenance à un parti politique : la liberté d'expression ou d'opinion ne seraient elles plus de mise à La Tronche ?

Déclaration de Véronique EMIN

J'ai adhéré à Rive Droite avec la volonté de rétablir le dialogue. L'interprétation qui en est faite de vouloir diviser la majorité est une mauvaise interprétation. Quant à Guy SISTI il a montré tous ses talents d'urbaniste lorsqu'il s'est occupé de l'aménagement du rond point de la Viotte qu'il a fallu refaire tant il suscitait des mécontentements.

Déclaration de Mme Claire-Lucile SANSON

Je suis effarée par ce qui se passe ce soir. Mais au-delà, je souhaiterais que le groupe Rive Droite se présente. Ensuite, pour que l'on comprenne bien, est-ce que M. Gallizia démissionne ou est-ce le Maire qui lui retire sa délégation ? D'après ce que j'ai entendu, la création du groupe répond au souhait de voter en conscience. N'était-ce pas le cas auparavant ? Monsieur le Maire dit n'être pas responsable des délibérations qui sont prises en Conseil Municipal ?

Enfin en tant que Conseillère Municipale, je trouve effarant d'entendre Mme BOLZE dire qu'elle ne fait pas de politique. Lorsqu'on est élu on fait forcément de la politique.

Mme BOLZE précise qu'elle fait de l'action sociale, qu'elle s'occupe des gens et qu'elle travaille en équipe et qu'elle n'a jamais mélangé son action sociale avec des engagements politiques.

Mme SANSON considère que cette conception du rôle d'élu s'apparente davantage aux missions d'une assistante sociale. Il y a confusion des rôles semble-t-il.

M. GALLIZIA explique que le Maire lui a retiré ses délégations. Il appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non de son mandat d'Adjoint.

Intervention de M. Denis DUMAREST

Les membres du groupe Rive droite sont : Ludovic de SAINT GERMAIN, Odile ARMAND, Sophie GAUTHIER, Edouard YTOURNEL, Caroline ACCATINO, Jean Baptiste ROCH, Veronique EMIN, Bernard GALLIZIA, Catherine BOLZE, Etienne CHARDINY et Denis DUMAREST.

Ce groupe a été constitué dans un but positif de concertation et de dialogue, et non pas dans un esprit de division comme cela a été injustement dit auparavant. Il n'a pas été une attaque contre notre Maire mais au contraire un moyen de cohésion et de réflexion derrière lui, car un Maire a besoin de sa majorité pour avancer. Nous considérons que l'auto exclusion d'un de nos Adjoints de la majorité a été un motif de division bien plus important.

La création de ce groupe est le résultat d'une absence de réponse à de nombreuses tentatives de dialogue sur le fonctionnement de notre majorité et de l'absence de dialogue sur des sujets pratiques. Ce groupe a pour objectif le retour à un processus démocratique de décision au sein de la majorité.

Le groupe Rive droite fait partie intégrante de la majorité, mais le vote de ses membres aux futures délibérations sera libre de toute solidarité systématique et sera le fruit de leur intime conviction.

Malheureusement, tout ce qui arrive ce soir est le résultat de conflits personnels majeurs qui auraient dû être réglés bien avant.

Intervention de Mme Sophie REVOL

Je suis déçue de la situation actuelle et choquée par la création du groupe Rive droite qui a été soudaine et qu'une partie des conseillers de la majorité ont appris par mail. Concernant mon domaine d'intervention, les membres du groupe Rive droite sont totalement absents de la commission et des manifestations depuis 3 ans. Les membres de l'opposition peuvent en attester et j'espère que les Tronchois ne s'y tromperont pas.

M. REMANDE trouve tout cela navrant et demande à Monsieur le Maire ce qu'il propose pour une administration décente de la commune.

Monsieur le Maire recevra prochainement les différentes composantes de la majorité pour redistribuer les délégations.

Déclaration de M. Thierry VERMOREL

Je n'ai pas adhéré au groupe Rive droite.

Les temps sont durs... Une formule qui, pour les collectivités locales, n'a malheureusement jamais été autant d'actualité qu'en ce moment. Les dotations et autres subventions perçues se réduisent comme peau de chagrin, le monde bancaire vacille et les collectivités publiques « trinquent »...

Bref, la crise est bel et bien toujours là.

Nous sommes confrontés à une crise économique et financière sans précédent qui doit nous conduire nécessairement à revoir nos priorités, nos dépenses et notre mode de gestion afin de préserver l'avenir.

Nous avons commencé à établir les budgets 2012, ce n'est pas simple, ce sont beaucoup d'heures de travail pour faire des propositions, avoir de nouvelles idées, continuer les projets déjà commencés, en modifier certains, voire en abandonner d'autres. Et tout cela en choisissant de ne pas augmenter la part communale des impôts, car comme tout un chacun, les Tronchois subissent eux aussi la crise, la hausse des prix... Les temps sont durs pour tout le monde.

Mme Marie-Hélène LAVERLOCHERE s'adresse à Mme BOLZE : j'ai admiré votre travail de terrain mais je n'ai pas toujours été d'accord avec vos dernières orientations. Je souhaiterais simplement dire que lorsque les circonstances empêchent la réalisation immédiate de certains projets, il est possible de les reporter.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2011

Mme SANSON revient sur 5 points :

- Concernant le problème de comptabilisation des voix sur certaines délibérations lors du Conseil Municipal précédent, j'ai demandé que l'on me réponde sur la légalité de ces documents et souhaite que l'on nous transmette la version corrigée.
- En page 3 : c'est à la demande des Conseillers de l'opposition qu'une copie du courrier du Collectif des Usagers du Chauffage urbain a été distribuée à l'ensemble des Conseillers municipaux.
- En page 5 : je n'ai pas demandé que l'on supprime les bénéfices mais leur reversement aux communes actionnaires.
- Il manque en question diverse notre demande d'explication sur le courrier original du Préfet qui était destiné aux élus de l'opposition et dont nous n'avons eu qu'une copie. L'original a été donné à Mme GUGGINO.
- Il en est de même pour les informations demandées concernant la vente du bâtiment Depagne.

Mme WOLF avait sollicité des expertises indépendantes concernant les tarifs du chauffage urbain. A-t-on fait réaliser ces expertises ?

M. le Maire indique qu'une étude indépendante a déjà été payée conjointement par les communes bénéficiaires du chauffage urbain, même si Mme WOLF en conteste les conclusions.

Mme WOLF précise qu'il est possible de demander à l'OFIPOP d'intervenir et que cela est gratuit.

Compte rendu des décisions du Maire

Prises sur le fondement de l'article L.2122-22, du Code Général des Collectivités Territoriales et en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 31 mars 2008.

M. REMANDE constate que deux missions ont été confiées à la société ORIA (décisions n° 2011-66 et 2011-70) concernant une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'évolution des infrastructures de communication d'une part, et d'autre part, la faisabilité d'interconnexion des sites. Il présume que ces deux études sont complémentaires mais souhaite en avoir confirmation.

M. Le Maire confirme qu'il s'agit d'un complément de mission.

Mme SANSON revient sur la décision n°2011-65 concernant le marché de la toiture Mairie qui s'élève à 94 271,11 €. Ce marché s'ajoutant aux travaux d'aménagement des combles de la Mairie, Mme SANSON souhaiterait connaître le montant total des travaux.

M. VERMOREL explique que l'aménagement des combles a coûté 180 000 € + le coût de la toiture, travaux pour lesquels la commune a bénéficié d'une subvention de 100 000 €.

M. REMANDE dit que les charpentiers qui poussent à la consommation ça peut se rencontrer. Il n'a jamais entendu parler de fuites dans la toiture et se demande s'il y a eu une expertise indépendante pour savoir s'il était nécessaire de refaire l'ensemble de la toiture.

M. le Maire acquiesce. L'architecte qui a suivi les travaux des combles a confirmé la nécessité de refaire la toiture car les crochets des ardoises ne tenaient plus et une grande partie des ardoises étaient devenues poreuse. Une partie des ardoises aurait pu être conservée mais il n'y aurait pas eu la même résistance au temps et la couleur n'aurait pas été la même qu'avec les ardoises neuves.

Mme GALLIARD regrette que l'on vote une dépense de 95 000 € en quelques semaines alors qu'il n'y a pas d'accessibilité. Il y a vraiment un problème de hiérarchisation des décisions.

M. le Maire comprend cette remarque mais pour le toit il y avait urgence. Les échafaudages étaient sur place, ce qui évitait un surcoût d'installation de chantier.

01) TERRITOIRES 38 : création du groupement d'intérêt économique (G.I.E.) « groupe 38 » : autorisation du représentant de la collectivité à participer au vote de cette création :

M. REMANDE est d'accord avec les dispositions prévoyant une mutualisation des moyens entre ces organismes. Il se pose néanmoins des questions pour la création de la SPAL de Meylan. Ne devrait-elle pas adhérer à ce GIE ?

M. le Maire prend en compte cette remarque mais pense que la situation est différente car ces deux organismes travaillent déjà ensemble. Ce n'est pas le cas pour la SPLA de Meylan.

Le Conseil Municipal a décidé à **Punanimité** :

- D'approuver la création et les statuts du G.I.E. « Groupe 38 » entre Territoires 38 et Isère Aménagement,
- D'autoriser son représentant au Conseil d'Administration, Monsieur Hervé-Jean BERTRAND-POUGNAND, Maire, à prendre position lors du vote d'adhésion au G.I.E.

FINANCES – AFFAIRES ECONOMIQUES

02) Décision Modificative n°2 – budget principal :

Déclaration de M. DUMAREST au nom du groupe Rive droite

Le groupe Rive droite s'abstiendra sur cette délibération, par rapport à la section investissement sur le relogement des services.

Nous souhaitons que soit réétudié le relogement des services dans les locaux Depagne.

L'absence de propositions suffisantes pour la revente des locaux Depagne, la meilleure proposition étant je crois de 420 000 euros, nous oblige à revoir la décision préalable de revente prise pour des motifs financiers discutables, alors que l'on aurait pu et dû rechercher d'autres solutions de rénovation moins onéreuses et en plusieurs phases. L'achat de ces locaux a été une très bonne opportunité et certainement pas une erreur. C'est la décision de les revendre qui en a été une, ce que j'avais personnellement souligné.

Je rappelle que le relogement des services n'était pas au départ une opération immobilière devant rapporter de l'argent à la commune, le projet Edifim va apporter 800 000 euros qui devraient être logiquement investis dans le relogement des services, si on les rajoute aux 575 649 euros qui pourraient être investis dans le projet Case Nature, je pense que l'on pourrait encore trouver un projet raisonnable de rénovation des locaux Depagne, pour 775 000 euros (800 000 + 575 000 – 600 000 d'achat).

Nous pensons donc que le projet Case Nature doit être mis en suspens pour le moment et que les services soient relogés dans des locaux provisoires, en attendant qu'un nouveau projet de rénovation des locaux Depagne soit réalisé.

Mme SANSON votera contre pour les mêmes raisons. Elle dénonce une gabegie depuis l'achat du bâtiment Depagne au-dessus de l'estimation des domaines.

M. le Maire soumet la délibération au vote.

Résultat du vote : 16 abstentions, 7 voix contre, 5 voix pour.

M. le Maire constate que cette délibération doit être retirée.

Mme GALLIARD demande que le projet Case Nature soit réétudié.

M. le Maire rappelle que le marché a déjà été notifié. Si la commune casse le marché, elle devra verser des indemnités au constructeur. Il s'étonne que les mêmes élus qui ont proposé le projet, reviennent aujourd'hui dessus.

Mme GALLIARD constate que ce projet n'a aucune légitimité. Cela coûtera certes un peu d'argent.

Mme GUGGINO souligne que si cette délibération n'est pas adoptée, il ne sera pas possible de verser les traitements du mois de décembre. Elle propose simplement de retirer les éléments qui font débat mais de conserver les autres modifications du budget.

Il est demandé à Mme BELLANGER, de modifier en séance la délibération et de la soumettre à nouveau aux Conseillers municipaux.

Mme BELLANGER s'absente pour procéder aux modifications du document.

Mme SANSON, dans l'attente, repose solennellement la question du problème de comptabilisation des voix pour certaines délibérations, soulevé lors du dernier Conseil Municipal.

Mme GUGGINO réexplique qu'il s'agit d'une erreur matérielle d'addition des voix (non prise en compte des pouvoirs) mais qui ne remet pas en question le sens du vote. Elle transmettra aux Conseillers municipaux les délibérations modifiées.

Mme BELLANGER distribue la délibération modifiée et M. le Maire la soumet à nouveau au vote.

Le Conseil Municipal a décidé à **l'unanimité** d'approuver la décision modificative n°2

03) Décision Modificative n°1 – budget annexe de l'eau :

Le conseil municipal a décidé à **l'unanimité** d'approuver la décision modificative n°1.

04) Demande de subvention pour le relogement des Services Techniques – Urbanisme – Environnement de la commune de La Tronche

Compte tenu des débats précédents, cette délibération est retirée.

URBANISME

04) Auto partage : création de deux places et d'un droit de voirie spécifique :

Le conseil municipal a décidé à **l'unanimité** d'adopter ce rapport et de créer un droit de voirie d'un montant de cent euros annuels par emplacement attribué à l'auto partage selon les règles en vigueur pour les autorisations d'occupation du domaine public.

05) Aide au ravalement de façades de la Grande Rue et de ses abords – actualisation du dispositif :

Mme SANSON suggère de modifier la délibération car M. GALLIZIA n'est plus Adjoint délégué à l'Urbanisme, à l'Environnement, aux Travaux, et au Développement Durable.

Mme LAVERLOCHERE propose que l'on précise bien dans le tableau que la subvention est un montant estimé au m².

Le Conseil municipal a décidé à **l'unanimité** de modifier le dispositif d'aide au ravalement de façades suivant les dispositions précitées. Dit que les subventions seront versées dans la limite de l'enveloppe votée chaque année par le Conseil municipal.

CULTURE – COMMUNICATION ET VIE ASSOCIATIVE

06) Subvention exceptionnelle à l'Association Musicale de La Tronche :

M. SISTI présente cette délibération en collaboration avec Mme MARTINI.

M. REMANDE revient sur le compte rendu de réunion de rentrée du 4 octobre dernier et cite « *Patrice PAGANO informe que l'intervenant musical détaché par l'A.M.T. ne veut plus remplir toutes ses obligations. L'école Coteau est pénalisée ; elle ne bénéficie plus que de trois heures hebdomadaires au lieu de cinq heures. La Ville a demandé à l'association de pourvoir aux obligations de la convention de mise à disposition.* »

M. REMANDE demande si ce dysfonctionnement grave a été résolu ?

Mme REVOL indique que la subvention dont il est question dépend du budget du CCVA. Pour le professeur de musique cela concerne le budget EJS. Aujourd'hui nous poursuivons le dialogue avec ce professeur même si cela ne va pas forcément bien se terminer car la commune ne peut poursuivre avec un intervenant qui ne satisfait pas à ses obligations.

M. REMANDE insiste pour savoir si le problème est résolu ou non.

Mme REVOL dit que c'est en voie de résolution puisqu'il y a une procédure de licenciement en cours.

M. SISTI informe que l'école de musique a aussi trouvé un remplaçant provisoirement, en attendant de régler définitivement le problème.

Mme EMIN intervient au nom du groupe Rive droite. L'école de musique ne faisait pas partie de nos engagements et de notre programme de 2008. Le budget Culture est très élevé, nous souhaiterions qu'il soit remis à plat. 2011 est l'année du social, le Conseil Général vient de supprimer la subvention accordée à l'Etat-Civil de la Commune; nous n'avons pas à nous substituer à lui en accordant cette subvention de 2000 euros. Pour rappel, le Conseil Général a lui-même baissé de 20% son budget Culture en 2011. Ce projet école de musique à 400 00 euros est très élevé d'autant qu'il faut ajouter à ce budget la subvention annuelle de 57 000 euros, accordée par la commune, ainsi que la mise à disposition de plusieurs locaux pour l'AMT. Nous nous abstenons donc de voter cette délibération.

Mme GALLIARD considère que l'enseignement musical dans les écoles et la subvention attribuée à l'école de musique sont deux choses différentes.

Mme EMIN rappelle que le Conseil général a diminué son budget Culture de 20% et a supprimé la subvention versée à la commune pour ses frais d'Etat civil. Elle estime que la commune ne devrait pas se substituer au Conseil général.

Le Conseil Municipal a décidé à **la majorité et 11 abstentions (Mmes et MM. de SAINT-GERMAIN, ARMAND, GAUTHIER, ACCATINO, CHARDINY, YTOURNEL, EMIN, GALLIZIA, BOLZE, ROCH, DUMAREST)** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 €.

Intervention de M. Guy SISTI

La jeunesse qui adhère à la bibliothèque municipale ou qui se retrouve devant une guitare, un piano, un accordéon, celle qui fréquente la Faïencerie se retrouve rarement dans les statistiques de la délinquance. Après le vote contre des 11 élus du groupe "Rive Droite" je veux souligner que je reconnais bien leur position durant ces 3 années, une allergie à la culture qui est le signe de reconnaissance des idéologues réactionnaires.

Mme Odile ARMAND proteste contre le fait que les votes exprimés par les élus puissent donner lieu à de telles invectives

QUESTIONS DIVERSES

Pas de question diverse

QUESTIONS DU PUBLIC

Un Monsieur intervient pour dire qu'il y a un abondant public ce soir dans la salle, inquiet par la situation de la commune. Il demande que les Tronchois soient informés et rapidement de ce qui s'est passé. Il demande également que les interventions soient mises en ligne sur le site internet de la Ville.

Mme BOLZE demande la possibilité de préparer un texte car elle n'avait rien préparé à l'avance pour ce Conseil Municipal. Les élus répondent favorablement à cette demande, à condition que ce texte ne reprenne que les propos que Mme BOLZE a tenus en séance.

Mme SANSON demande si le Conseil Municipal a été enregistré.

M. le Maire indique que l'appareil ne fonctionne plus.

Les élus de l'opposition s'étonnent de ce que cette panne survienne justement pour la séance importante de ce soir.

Mme SANSON demande depuis quand les séances ne sont plus enregistrées. Elle trouve cela regrettable et comprend qu'il y ait des erreurs dans les comptes rendus.

M. VERMOREL ajoute qu'un devis a été demandé pour le remplacement du système de micros et d'enregistrement. Il s'élève à 17 000 €.

Mme GALLIARD pense qu'il s'agit encore là d'un problème de hiérarchisation des décisions. Elle maintient que l'enregistrement du Conseil Municipal est fondamental.

M. le Maire lève la séance.